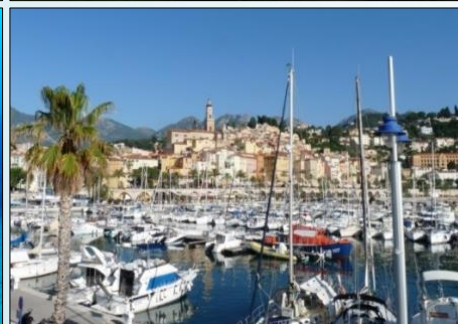
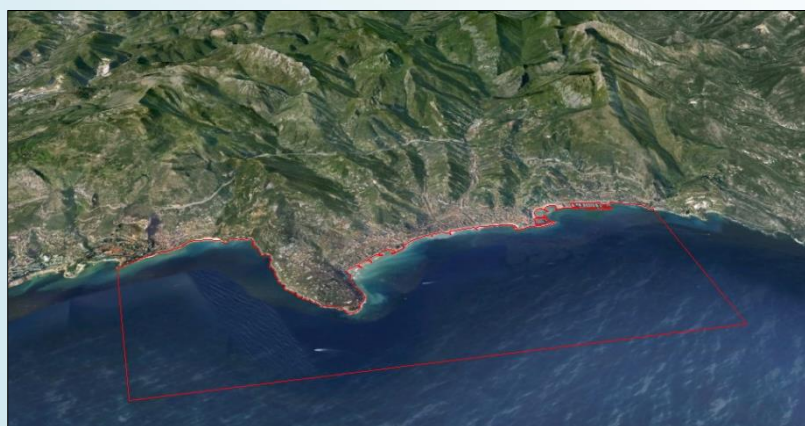


Site Natura 2000 FR 9301995 « Cap Martin »

Désigné au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore »

Tome 2 : Description du site

Document provisoire Avril 2015



MONVILLE Isabelle Chargée de mission Natura 2000

à

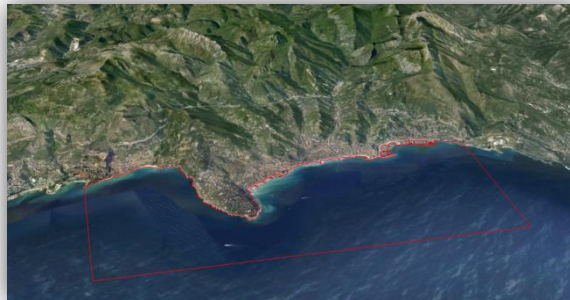
« Opérateur du site Cap Martin »

Site Natura 2000 FR 9301995 «Cap Martin»

Désigné au titre de la Directive «Habitat-Faune-Flore»

Tome 2 : Diagnostic

Document provisoire



Document provisoire

Etapes	Dates
1 ^{ère} réunion du comité de pilotage (COPIL) désignation de « Comité de pilotage »	5 mai 2011
Signature de la convention cadre	24 juin 2011
Comité technique scientifique pour la détermination des enjeux et de conservation	11 octobre 2011
2 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL) présentation des diagnostics écologiques et socioéconomiques	10 décembre 2013
Mise à disposition du CSRPN du Tome 1 (zone de mise en ligne extranet)	11 octobre 2013
Présentation du Tome 1 au groupe de travail CSRPN	25 août 2014
3 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL) présentation et validation du Tome 2	26 septembre 2014
Mise à disposition du CSRPN du Tome 2 (zone de mise en ligne extranet)	16 octobre 2014
Présentation du Tome 2 au groupe de travail CSRPN	01 avril 2015
Validation scientifique du Tome 2 (validation scientifique)	16 avril 2015
4 ^{ème} réunion du comité de pilotage (COPIL) présentation et validation du Tome 3	16 avril 2015
Présentation du Tome 3 au groupe de travail CSRPN	23 avril 2015

MONVILLE Isabelle
Avril 2015

TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE DES SIGLES.....	2
LISTE DES FIGURES.....	2
LISTE DES TABLEUX.....	2
AVANT-PROPOS.....	3
1. PRESENTATION DU VOLET OPERATIONNEL DU DOCOB.....	5
1.1.Méthodologie.....	7
1.1.1.Le travail par groupes thématiques.....	8
1.1.2.Le travail par groupes thématiques.....	8
1.1.3.Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts.....	8
1.2.Modalités de mise en oeuvre des actions.....	9
1.2.1.Les mesures contractuelles.....	9
1.2.2.Les mesures non contractuelles.....	11
2. STRATEGIE ET OBJECTIS DE GESTION.....	13
2.1.Rappel des enjeux et objectifs de conservation.....	15
2.1.1.Bilan des enjeux de conservation.....	15
2.1.2.Bilan des objectifs de conservation.....	16
2.2.Définition de la stratégie et des objectifs de gestion.....	17
2.2.1.Stratégie de gestion.....	17
2.2.2.Objectifs de gestion.....	18
2.2.3.Croisement entre objectifs de conservation et objectifs de gestion.....	19
3. ACTIONS PRECONISEES.....	21
3.1.Synthèse des mesures de gestion.....	23
3.1.1.Classement par objectifs de gestion.....	23
3.1.2.Contenu des fiches actions.....	25
3.2.Détails des fiches actions par objectifs de gestion.....	26
3.2.1.OGT1 et OGT2- Actions liées à la gestion Globale du Site CIG.....	26
3.2.2. OGC1- Actions liées à la gestion de la bande Littorale (L.....	37
3.2.3. OGC2- Actions liées à la gestion de la Plaisance (P.....	46
3.2.4. OGC3- Actions liées à la gestion des autres activités Maritimes (M.....	57
3.3.Cohérence entre priorité des mesures et enjeux de conservation.....	70
4. SYNTHESE FINANCIERE ET FEUILLE DE ROUTE DE L'ANIMATEUR.....	71
5. PROJETS, PLANS ET PROGRAMMES EVALUATION D'INCIDENCE.....	75
5.1. Le plan de gestion.....	77
5.2. Le plan de suivi.....	79
6. BIBLIOGRAPHIE.....	81
7. ANNEXES.....	82

Glossaire des sigles

- AAMP: L'Agence des Aires Marines Protégées
- CARE: Communauté d'Agglomération de la Riviera Française
- CDPMEM: Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
- CEDRE: Centre de documentation de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux
- CD: Conseil Départemental
- COFIL: Comité de Pilotage
- CRPMEM: Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
- CSRPN: Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- DDTM: Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DOCOB: Document d'Objectifs
- DREAL PACA: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence Alpes Côte d'Azur
- GT: Groupe de Travail
- MEDDE: Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
- MO: Matière Organique
- OGC: Objectifs de Gestion liés à la Conservation des habitats et des espèces
- OGT: Objectifs de Gestion Transversaux
- PDESI: Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
- PLU: Plan Local d'Urbanisme
- SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale

Liste des figures

- Figure 1: Carte de répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire du DOCOB de Cap Martin
- Figure 2: Carte de répartition des espèces prioritaires du DOCOB de Cap Martin
- Figure 3: Carte de répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire du DOCOB de Cap Martin

Liste des tableaux

- Tableau 1: Groupes de travail thématiques organisés pour la définition des objectifs et mesures de gestion
- Tableau 2: Enjeux de conservation et espèces prioritaires
- Tableau 3: Hiérarchisation et priorité des objectifs de conservation des habitats et espèces sur le site « Cap Martin »
- Tableau 4: Liste des objectifs de gestion définis pour Cap Martin
- Tableau 5: Croisement entre objectifs de conservation et objectifs de gestion
- Tableau 6: Correspondance entre les mesures de gestion et les objectifs de gestion
- Tableau 7: Synthèse des actions objectives de gestion
- Tableau 8: Analyse de la cohérence entre les priorités des mesures de gestion et les enjeux de conservation
- Tableau 9: Synthèse de la programmation, du coût et du financement prévisionnels des actions
- Tableau 10: Synthèse des actions objectives de gestion

Avant-propos

de la finalisation du réseau européen Natura 2000 ; et des objectifs écologiques communautaires à réaliser [documenté](#) « > | du site FR 9301995 Cap Martin ».

Après avoir réalisé les [diagnostics écologiques et socio-économiques \(Tome 0\)](#) « - É ® š ° j ± ® · š 2 j CSRPN et du COPIL défini et hiérarchisé [les enjeux et objectifs de conservation \(Tome 1\)](#) permettant de garantir la protection des habitats et des espèces tout en tenant compte des enjeux

Ce troisième et dernier volet du DOCOB 2008 expose [la stratégie de gestion](#) du site Natura 2000 visant à œ « ° a ° j ® 2 j ® · ° j ° ° Ÿ j ° ° Ÿ « > | j œ 2008 FR 9301995 Cap Martin - Avril 2015 Version provisoire » Cette stratégie œ ± a š est [déclinée en actions de gestion](#) et définit [les priorités et la chronologie](#) des objectifs de gestion. [Le budget et le planning prévisionnels](#) ont aussi été évalués sur « a ° Ÿ j ° ° Ÿ « > | j œ 2008 FR 9301995 Cap Martin - Avril 2015 Version provisoire » prochaines années.

Cette [première version](#) du Tome 2 est un document provisoire qui doit être validé par les s « ° Ÿ j ° ° Ÿ « > | j œ 2008 FR 9301995 Cap Martin - Avril 2015 Version provisoire » régulièrement à « ° Ÿ j ° ° Ÿ « > | j œ 2008 FR 9301995 Cap Martin - Avril 2015 Version provisoire »

- un [atlas cartographique](#) comprenant les cartes élaborées dans le DOCOB et citées dans le texte sous la forme "Atlas" cartographique, Cartes et les références complètes de document étant « ° Ÿ j ° ° Ÿ « > | j œ 2008 FR 9301995 Cap Martin - Avril 2015 Version provisoire » Atlas cartographique Document d'objectifs du site 2008 FR 9301995 Cap Martin 82.
- une [charte](#) listant les engagements et recommandations à la réalisation des objectifs de conservation identifiés dans le DOCOB, les références complètes de ce document étant « ° Ÿ j ° ° Ÿ « > | j œ 2008 FR 9301995 Cap Martin - Avril 2015 Version provisoire » Charte Natura 2000 Document d'objectifs du site 2008 FR 9301995 Cap Martin 20.

l'ensemble des résultats du DOCOB est résumé sous la forme [d'une note de synthèse](#) dont les références sont les suivantes « ° Ÿ j ° ° Ÿ « > | j œ 2008 FR 9301995 Cap Martin - Avril 2015 Version provisoire » Note de synthèse Document d'objectifs du site 2008 FR 9301995 Cap Martin 30.

1.

Présentation du volet opérationnel du DOCOB



1.1. METHODOLOGIE

1.1.1. Le planning global de l'élaboration du DOCOB

L'élaboration du DOCOB sur le site Cap Martin se déroule sur environ 2 ans (soit 30 mois), entre le mois de mai 2012 et le mois de mai 2014. Elle est menée en trois temps, appuyée sur des échanges continus avec des acteurs locaux lors des réunions de pilotage (COPIL) et des groupes de travail (Fig1):

- La phase 1 « Observer » a pour objectif de réaliser un état des lieux du territoire et plus précisément des enjeux écologiques sur le site. Ces deux diagnostics, formant le Tome 0, ont été présentés lors de la deuxième réunion du COPIL (10-13);
- La phase 2 « Comprendre » permet de définir les enjeux et objectifs de conservation pour chaque site ayant justifié la désignation du site. Les résultats de cette étape, synthétisés dans le Tome 1, ont été exposés et validés lors du COPIL 3 (2014);
- La phase 3 « Proposer » vise à définir les mesures de gestion à mettre en place sur le site, en concertation avec les acteurs locaux. Ce dernier rapport (Tome 2), détaillant les objectifs et stratégies de gestion ainsi que le plan de financement, sera présenté au COPIL 4 pour validation (2015).

L'élaboration du DOCOB est réalisée dans son intégralité (à l'exception de la partie relative à la structure Animatrice) préalablement à son approbation. Il est par la suite tenu à la disposition du public dans les mairies des communes situées à proximité du site. Le DOCOB est inscrit dans le Docob, la structure Animatrice

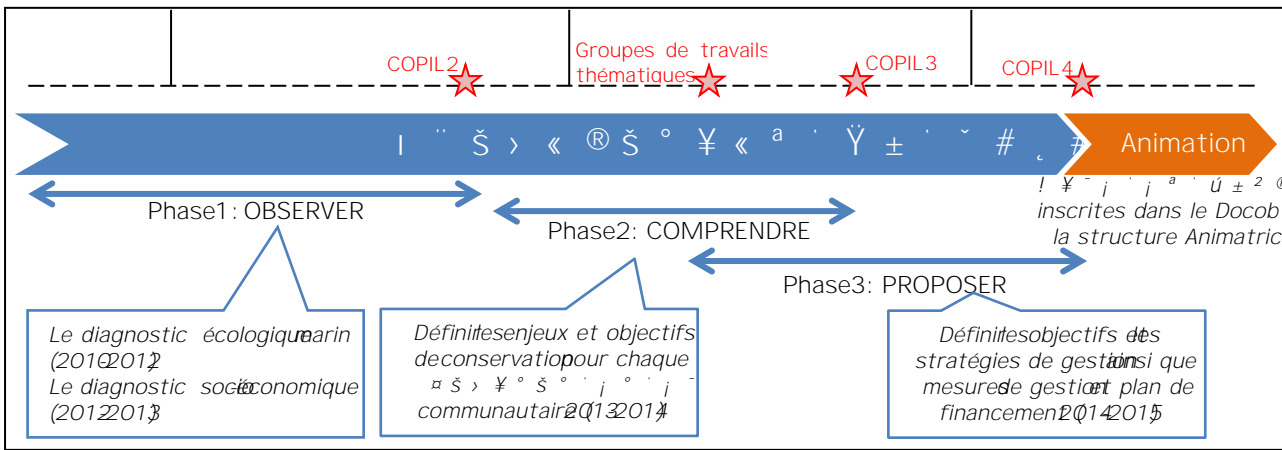


Figure 1: Planning global de l'élaboration du DOCOB sur le site Cap Martin

Enfin, suit la phase « Animation du DOCOB » qui constitue une structure désignée par le COPIL, est composée de toutes les compétences requises pour atteindre les objectifs de gestion prévus au DOCOB, afin de maintenir ou rétablir l'état de conservation des sites respectivement dans les annexes I et II de la Directive « Habitat Faune Flore » de 1992

¹ DOCOB : Document d'Objectifs de Conservation des Sites Natura 2000.
² COPIL: mis en place par les préfets de département et paritaire pour la gestion du site. Lieu de concertation locale et de débat, où les procédures de gestion des sites sont définies.
³ Habitats et espèces en danger, vulnérables, rares ou endémiques.

1.1.2. Le travail par groupes thématiques

Sur la base des résultats obtenus lors de la phase biologique et socio-économique (phase 1), il a été décidé de créer de **trois groupes de travail** nécessaires pour préparer la phase 2 des propositions des mesures de gestion. Les intitulés et les thématiques abordés dans chacun des groupes ont été proposés et validés lors de la deuxième réunion de Comité de Pilotage.

Tableau 1: Groupes de travail thématiques organisés pour la définition des objectifs et mesures de gestion

Intitulés des groupes de travaux thématiques	Date	Sujets abordés	Nombre de participants
GT1 Gestionnaires de la bande littorale	Lundi 19 Mai 14h30 - 17h30	Infrastructures sur le domaine public maritime, Plage gestion balnéaire, Rejets en milieu naturel et gestion des déchets	23
GT2 Plaisance	Mardi 20 Mai 9h45 - 12h30	Infrastructures portuaires, Mouillages de plaisance, Transports maritimes de passagers	21
GT3 Usagers du milieu marin (hors plaisanciers)	Mardi 20 Mai 14h30 - 17h00	Pêche professionnelle, Pêche maritime de loisirs, Loisirs nautiques motorisés et Plongée sous-marine	24

Les trois groupes se sont réunis au sein des locaux de l'Établissement public de la Côte d'Azur (EPCA) à la Riviera Française (CARF), les 19 et 20 Mai 2014.

Les travaux ont permis de définir des actions à inscrire dans le Tome 2 du DOCOB (cf. compte rendu des GT en annexe).

Lors de ces groupes de travail ont été exposés les enjeux de conservation des habitats et espèces sur le site, puis à rappeler par activités les principaux diagnostics socio-économiques. Dans le but de guider les débats, des exemples de mesures de gestion (sites Natura 2000) ont été présentés par catégorie : aménagements, réglementations, pratiques, sensibilisations et suivis. Les mesures adaptées aux problématiques du site ont ainsi été définies et validées par les acteurs lors de ces groupes de travaux.

Ces actions ont pu être, par la suite, complétées, affinées voire modifiées.

1.1.3. Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts

Les enjeux identifiés sur le site ont permis de déterminer les **enjeux de conservation**, c'est-à-dire les enjeux de conservation communautaire et national. Ces enjeux et objectifs de conservation ont été définis en concertation avec les services de l'État (AAMP, DDTM 06 DREAL PACA) et le CSRPN. Ils ont été présentés sous forme de tableaux dans le Tome 2 (validé lors du COPIL) et sont repris dans le présent document (cf. 2.3.).

Dans ce rapport, les objectifs de conservation sont traduits en **objectifs opérationnels de gestion**. Ces derniers sont définis comme des actions concrètes à mettre en œuvre au sein de la communauté.

⁴ Opérateur Structure désignée par le COPIL en charge des travaux de gestion de la zone de protection spéciale.

Différents objectifs de gestion ont donc été distingués :

- des Objectifs de Gestion transversaux (OGT) de conservation
- des Objectifs de Gestion directement liés à la conservation des habitats et des espèces (OGC) qui

Chaque objectif de gestion a ensuite été décliné en actions de gestion définies lors des réunions de groupes de travail avec les acteurs locaux. Ces actions de gestion, hiérarchisées, ne sont pas illimitées, ce sont les actions prioritaires qui devront être concentrés les efforts financiers et humains à ce niveau de priorité également en compte la faisabilité technique et les modalités pratiques de mise en œuvre (coût, etc.).

Les objectifs et mesures de gestion, inscrits dans le document ont finalement été validés par le CSRPN et lors du COPIL4.

1.2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

1.2.1. Les mesures contractuelles

Les contrats Natura 2000 marins

Initialement terrestres, les contrats Natura 2000 ont été étendus aux professionnels et utilisateurs des espaces marins inclus dans un périmètre Natura 2000. Cette démarche volontaire permet de financer les actions de gestion constituant le réseau Natura 2000.

Les contrats Natura 2000 définis pour assurer la gestion du site « Cap Martin » sont présentés sous forme de fiches-actions au sein de ce document (cf. § 2.1).

Ce dispositif est décrit dans le « Règlement de gestion » (articles 4.143 et 4.143 à 17) ainsi que dans l'arrêté du 19 octobre 2010 relative à la mise en place des comités de pilotage et à la gestion du site Natura 2000 majoritairement marins.

Création des contrats marins (cf. article 4.143)

« Pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les espaces marins inclus dans le site ainsi que les professionnels et utilisateurs des espaces marins situés dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats Natura 2000.

« Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Il est conclu que lorsqu'il est exclusivement nécessaire, il est directement lié à la gestion d'un site Natura 2000. Il définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Intérêt de la charte (extrait de la circulaire du 30 avril 2007)

« Plusieurs motifs ont conduit à la création de la charte de site Natura 2000 relative au développement des territoires ruraux, notamment :

- permettre aux titulaires de droits réels et personnels de parcelles situées dans le site Natura 2000 de marquer leur adhésion à la démarche de conservation des habitats et des espèces ;
- répondre aux attentes des acteurs locaux et des habitants en matière de gestion courante et de loisirs ;

Le rôle de la charte (extrait de la circulaire du 30 avril 2007)

La charte étant un élément constitutif du DOCOB, une charte unique est établie pour chaque site Natura 2000.

Ce document contient des engagements définis comme étant de bonnes pratiques en vigueur localement ou souhaités favorables aux habitats et espèces ayant justifié la désignation du site.

Ces bonnes pratiques sont classées en différentes catégories :

- engagements et recommandations généraux portant sur tout le site
- engagements et recommandations zonés définis par grands types de milieux
- recommandations spécifiques par type d'activités de gestion courante et de loisirs

1.2.2. Les mesures non contractuelles

Mesures d'animation

La mise en œuvre sur le site des mesures de gestion préconisées rend nécessaire la main de

acteurs locaux du pilotage, ainsi que le suivi des actions découlant du DOCOB à mettre en œuvre.

- Assurer la programmation et la mise en œuvre des actions de gestion et écologique du site
- Faciliter les engagements, via les outils réglementaires prévus (Contrats de site Natura 2000, Conventions) entre les différents acteurs ;
- Elaborer un plan de sensibilisation et d'information relatif à la démarche Natura 2000 à destination du grand public
- Favoriser la prise en compte des habitats et des espèces du site lors de tout projet d'aménagement à ce titre auprès des aménageurs potentiels du caractère exceptionnel des habitats et espèces présents sur le site
- Piloter la mise en œuvre des actions de gestion et écologique du site, notamment en recherchant des financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions ;
- Dresser chaque année de bilan annuel de réalisation des actions de gestion et écologique du site et venir au Comité de pilotage du site.

« L'Etat, le Département, la Région, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent conclure une convention avec une collectivité territoriale ou le groupement désigné afin de définir les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires à l'élaboration du document d'objectifs et au suivi de sa mise en œuvre »

Mesures réglementaires

Il s'agit de mesures prévoyant le recours à des outils réglementaires comme les **arrêtés préfectoraux ou municipaux** concernant le respect des législations nationales et communautaires en vigueur.

Ces mesures peuvent prendre la forme de :
 - création de zone de protection de biotope
 - création de zone résERVE ;
 - interdiction de mouillage des navires
 - limitation de vitesse de navigation,
 - modification du plan de balisage des côtes

Etudes complémentaires et suivis scientifiques

Elles prévoient entre autres :

- des études complémentaires, études comportementales des espèces (et de leur fonctionnement des milieux naturels...)
- des suivis scientifiques sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire du site qui s'intègrent dans le programme de suivi global défini au niveau national et régional;
- le suivi de certains indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs ;
- l'expérimentation de mesures de gestion innovantes.

2.

